

# Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°40 – juin 2010

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication

## SOMMAIRE

Éditorial	1
<b>Français et Francophonie dans les institutions</b>	2
‣ Une conférence de presse réussie de 16 associations	2
‣ Lettres au président de la République	4
‣ Connaissez-vous le drapeau officiel de la Francophonie	7
‣ L'Académie des inscriptions et belles-lettres souhaite maintenir le français dans les publications et colloques scientifiques en France	8
<b>Dossier</b>	8
‣ Dieu est multilingue	8
‣ La promotion du français dans nos villes et dans les airs se fait aussi sur les rails	9
‣ L'incroyable saga et les conséquences actuelles de la perte de l'Amérique française	12
<b>Le français dans le travail</b>	14
‣ Pour une défense nationale en français en France	14
<b>Courrier des lecteurs</b>	15
<b>La vie de l'association</b>	16
‣ Agrément d'ALF	16
‣ Appel à candidatures au conseil d'administration	16
<b>Brèves</b>	17
<b>Parution signalée</b>	19
<b>Réponse de la Conférence des évêques</b>	20

## ÉDITORIAL

### L'ÉGLISE DE FRANCE REMPLACE-T-ELLE LE LATIN PAR L'ANGLAIS ?

Les catholiques qui ont cliqué sur <http://vocations.cef.fr/spip.php?article690>, plus généralement les lecteurs du *Parisien* du mardi 20 avril 2010, ont découvert une publicité « soutenue par la Conférence des évêques de France », incitant au recrutement de prêtres. Sur la page d'accueil donnant accès à divers textes épiscopaux, un charmant jeune homme porte au revers de sa veste verte, au lieu d'une croix, un macaron proclamant « **Jesus is my boss** », commenté par les mots « **Why not ?** » qui s'étalent sur sa poitrine. L'auteur de cette surprenante image, réalisée pour la Journée mondiale de prière pour les vocations du 25 avril, est l'agence de communication Bayard Service. Le « chevalier sans peur et sans reproche » serait-il de l'avis d'un ministre qui déclara en 1997 : « L'anglais n'est plus une langue étrangère en France » ? Aurait-il pris sur lui de substituer à la « langue universelle de l'Église » la langue prétendument universelle des affaires ?

Les associations soussignées osent espérer que les évêques de France, dont on connaît le souci de n'utiliser dans les offices de l'église qu'une langue « vernaculaire » intelligible par tous les fidèles, auront à cœur de prier leur « webmaster » (sitemestre) de réparer cette bévue.

D'autant plus que l'Église de France est concordataire, donc officielle, en Alsace et Moselle, et doit y respecter la Constitution : « La langue de la République est le français. ». Le Dieu des chrétiens ou celui des musulmans – imaginez aussi « **Allah is my boss** »... – dégradé au statut de « boss », paraît-il vraiment, dans cette défroque, plus apte à attirer davantage de « vocations sacerdotales et religieuses » ? Avec des prophètes devenus DRH ?

Les jeunes qui sont visés là, voyant l'Église considérer que chez nous le français n'est plus à la page et doit céder la place à l'anglais, ne risquent-ils pas d'appliquer la « modernité » – – pourtant soumise à question par le pape – aussi au corps et à l'esprit de la tradition et des dogmes catholiques ? Et, dans cette veine, de demander de vrais emplois, avec des rémunérations fixes confortables, des primes et boni, des « stock options », des avantages en nature, des voitures avec chauffeur, l'abandon des vœux de chasteté, des crèches (au sens actuel) pour leurs enfants auxquels ils ne sauraient alors renoncer...

Nous sommes persuadés que ce qui nous paraît être une malheureuse erreur de « qom » (communication) ne saurait être que condamné et promptement réparé par la Conférence des évêques de France, sans qu'icelle, et d'autres personnes concernées et consternées, aient besoin d'en appeler au Vatican.

### Albert Salon, président d'ALF, Jacqueline Picoche, universitaire, membre d'ALF

À l'initiative d'ALF, ont signé également la lettre qui a fourni la matière de cet éditorial :

- Alliance Champlain, Nouméa, Nouvelle-Calédonie : président Daniel Miroux ;
- Association France-Univers pour la promotion de la culture française : présidente Jacqueline Mourlet ;
- Cercle littéraire des Écrivains cheminots (CLEC) : président Raymond Besson ;
- Association nationale pour le développement de l'action spirituelle (ANDAS) : directeur Dominique Daguët ;
- Forum francophone international (FFI-France) : président Albert Salon ;
- Impératif français (Québec) : président Jean-Paul Perreault ;
- Institut André-Busnel (IAB) : président Jean-Pierre Busnel.

Suspense : voulez-vous connaître la réponse de l'épiscopat ?  
Reportez-vous en page 20 !

**Directeur de la publication et président de l'association** : Albert Salon  
**Anciens présidents** : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin  
**Comité de rédaction** : Liliane Laplaine-Monthéard, Laura-Françoise Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver  
**Rédaction et siège de l'association** :  
34 bis, rue de Picpus – 75012 Paris – Tél. 01 43 40 16 51

**Site internet** : [www.avenir-langue-francaise.fr](http://www.avenir-langue-francaise.fr)  
**Courriel** : [avenirf@laposte.net](mailto:avenirf@laposte.net)  
**ISSN** en cours  
**Dépôt légal** à parution  
**Imprimé par nos soins**  
**Adhésion à l'association** : 35 euros (envoi du bulletin compris)  
**Vente au numéro** : 3 euros

## FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

### Une conférence de presse réussie de 16 associations, le 30 mars 2010 au Salon du livre

À l'occasion de sa présence au Salon du livre, ALF et 15 autres associations en lutte pour le français et la Francophonie ont tenu une conférence de presse.

Le Pr Claude Hagège l'a conclue par ces mots :  
**« Il faut nous battre, car il s'agit bien d'une guerre ! »**  
La guerre pour sauver le français, la Francophonie  
et la diversité linguistique et culturelle du monde.

#### Extrait de l'invitation aux médias

Toutes nos associations **se réjouissent** de voir, en mars, français et Francophonie à la une des médias : 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de Niamey, Semaine de la langue française et Salon du livre.

#### Mais nos associations constatent que :

- l'enseignement « d'une langue étrangère » dès les petites classes – en pratique surtout de l'anglais – est imposé aux enfants de France ;
- l'enseignement secondaire offre de moins en moins d'autres langues que celle du dollar ;
- l'enseignement supérieur français s'anglo-américanise, à un rythme accéléré depuis quelques années ;
- les pressions se multiplient depuis vingt ans sur nos chercheurs pour faire de l'américain la seule langue de leurs publications et colloques en France, les mettant ainsi à la remorque et sous la coupe de la recherche et de gros intérêts anglo-saxons ;
- la chanson en anglais noie de plus en plus les artistes qui chantent en français, jusque dans les concours et prix nationaux, seul le rap restant à peu près francophone ;
- les armées de terre, de mer, de l'air, des pays européens, au nom de l'inter-opérabilité des forces OTAN, emploient l'anglo-américain jusque chez elles entre nationaux ;
- les grandes entreprises « mondialisées » imposent, en France et ailleurs, l'anglais comme langue des logiciels et de la communication avec leurs cadres, malgré les réactions, enfin renforcées, des salariés et de leurs syndicats ;
- les chaînes de télévision privées **et publiques** privilégient, aux « JT » du soir, la présentation-promotion (payée ?) de films américains dans de longs entretiens avec des acteurs et réalisateurs anglo-saxons ; les affiches de film en anglais n'étant plus guère traduites ;
- la protection juridique du français assurée depuis 1994 (loi Toubon) est sans cesse rognée par trop de ses gardiens, jusque dans ses aspects de protection du consommateur, au mépris du principe de précaution ;
- le réseau encore magnifique d'écoles françaises, instituts, centres culturels, Alliances françaises, d'extension mondiale et de haute qualité, perd constamment de ses ressources d'État depuis plus de vingt ans, alors qu'il est un remarquable vecteur d'influence de la France ;
- la Francophonie organisée (OIF) stagne en fait depuis dix ans, sans impulsion politique et sans croissance réelle des moyens de sa coopération multilatérale et de ses actions de solidarité. Symbole révélateur : son drapeau est inconnu parce qu'occulté... ;
- l'Union européenne est devenue en fait le fourrier zélé de la langue et des intérêts anglo-américains jusque dans ses relations avec les pays francophones africains, et plus encore avec ses membres européens et leurs ministères, obligés de traiter en anglais les documents de travail, alors qu'ils devraient avoir le courage de les renvoyer systématiquement à Bruxelles, en application des textes fondateurs de l'UE.

## Déroulement de la conférence

**16 h** – Ouverture : Albert Salon

Le président modérateur, l'écrivain **Philippe de Saint Robert**, président de l' « Académie de la carpette anglaise », passe la parole successivement aux intervenants : M. **Claude Hagège**, linguiste, professeur au Collège de France, M. **Luc Béraud**, réalisateur, M. **Bertrand Tavernier**, réalisateur, M. **Yves Montenay**, chef d'entreprise et responsable d'enseignement dans une grande école de commerce, **Tata Milouda Chaqiq**, slameuse.

**16 h 30** : – le président modérateur passe la parole à la salle : questions et propositions ; les intervenants, les représentants d'associations présents et les syndicalistes **Muriel Tardito** et **Jean-Loup Cuisiniez** répondent aux questions posées.

**17 h 25** – : le président tire les conclusions de la conférence de presse et prie les médias représentés de donner le plus large écho aux demandes, propositions et exigences formulées.

**Les 16 associations demandent donc au gouvernement français,  
avec l'accord du public présent, d'organiser des  
« États généraux de la langue française et de la Francophonie ».**

Elles veulent que soient, en France, clarifiées d'urgence les places du français,  
des langues étrangères et régionales, et la construction de la Communauté francophone.

### Associations porteuses :

- › **Alliance Champlain**, Nouméa, Nouvelle-Calédonie - [www.alliance-champlain.asso.nc](http://www.alliance-champlain.asso.nc)
- › **Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)**, 19, rue Bergère, 75009 Paris, [www.association-afal.org](http://www.association-afal.org)
- › **Association Francophonie Avenir (AFRAV)**, 811, Chemin de Saint-Paul, 30129 Manduel, [www.francophonie-avenir.com](http://www.francophonie-avenir.com)
- › **Association internationale francophone des aînés (AIFA-France)**, abs AG2R, 35, bd Brune, 75014 Paris
- › **Association pour la promotion de la francophonie en Flandre (APFF)**, Spreeuwenlaan 12, 8420 De Haan – Belgique, [www.francophonie.be/ndf](http://www.francophonie.be/ndf)
- › **Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)**, 22, rue François-Miron, 75004 Paris – [www.asselaf.fr](http://www.asselaf.fr)
- › **Avenir de la langue française (ALF)**, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, [www.avenir-langue-francaise.fr](http://www.avenir-langue-francaise.fr)
- › **Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC)**, <http://clec.uaicf.asso.fr>
- › **Comité du 9 mars 2009** (syndicats-associations, pour le droit des travailleurs de travailler dans leurs langues nationales en France), abs d'ALF, 34 bis, rue de Picpus
- › **Défense de la langue française (DLF)**, 222, avenue de Versailles, 75016 Paris, [www.langue-francaise.org](http://www.langue-francaise.org)
- › **Forum francophone international France (FFI-France)**, abs d'ALF, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, [www.avenir-langue-francaise.fr](http://www.avenir-langue-francaise.fr)
- › **Institut culture, économie et géopolitique (ICEG)**, 2, rue Appel, 75012 Paris, [www.asso-iceg.fr](http://www.asso-iceg.fr)
- › **Impératif français**, Québec
- › **Le Français en partage (LFP)**, 25, bd Arago, 75013 Paris, <http://lefrançaisenpartage.blogspot.com>
- › **Respublicanova**, Paris, [www.respublicanova.fr](http://www.respublicanova.fr) et [www.jeuneciceron.fr](http://www.jeuneciceron.fr)
- › **Union des poètes francophones (UPF)**, [www.yves-fred.over-blog.com](http://www.yves-fred.over-blog.com)

Fait par l'association Avenir de la langue française, à Paris le 31 mars 2010

## A la suite de la conférence de presse, les lettres suivantes ont été adressées au président de la République et à diverses autorités

### 1°) au sujet de l'enseignement supérieur

#### **Monsieur le Président de la République,**

Nos associations soussignées ont l'honneur d'attirer solennellement votre attention sur les graves atteintes portées à la langue française par divers ministères et corps d'État qui devraient pourtant être garants de son respect sous votre autorité, dans le droit fil des orientations claires données dans vos discours du 9 mars 2007 à Caen, du 20 mars 2008, boulevard Jourdan, et du 20 mars 2010 au Palais de l'Élysée.

Seize associations, dont treize françaises, ont organisé le 30 mars 2010 au Salon du livre une conférence de presse réussie. Nous joignons à cette lettre l'invitation justificative de la conférence, dans laquelle vous pouvez trouver une liste des graves atteintes subies dans les principaux domaines de l'activité nationale. Nous y joignons aussi le communiqué de presse largement diffusé qui en a rendu compte, et la citation de son principal animateur, le grand linguiste Claude Hagège, professeur au Collège de France : « Il faut nous battre, car il s'agit bien d'une guerre. »

Forts de cette annexe révélatrice de l'ensemble des dérives, nous nous contentons d'évoquer ici plus en détail, exemples concrets à l'appui, ce qui se passe dans des établissements prestigieux de recherche et d'enseignement supérieur, tant privés que publics, de notre pays.

Notre attention a été appelée par la multiplication récente de masters dispensés intégralement en anglais dans certaines de nos universités et grandes écoles. À titre d'exemple, nous avons relevé les cas suivants pour la Région Île-de-France, qui n'est pas la seule touchée :

#### **1. Université Paris-XI, Institut d'optique, École normale supérieure de Cachan :**

Nous citons ici le texte officiel : « Physics for Optics and Nanosciences (Master entirely taught in English), Academic year 2010 – 2011. Program director : Dr François Hache, e-mail : francois.hache@polytechnique.edu, tel: (+33) 1 69 33 50 39. »

#### **2. Universités Paris-VI, Paris-VII et Paris XI, CNRS et INSTN :**

Noyaux, particules, astroparticules, cosmologie : formation entièrement dispensée en anglais à partir de la rentrée 2010.

#### **3. École polytechnique et HEC :**

« Quantitative Economics and Finance. »

#### **4. École normale supérieure de la rue d'Ulm, universités Paris-VI, Paris-VII et Paris-XI :**

« Hydrodynamics » (M. Steven Balbus).

Ces masters ne portent pas sur des matières linguistiques. Ils concernent des disciplines telles l'économie ou la physique. Leur enseignement est assuré par des professeurs francophones (y compris M. Steven Balbus, pour le quatrième), de nationalité française (pour les trois premiers masters précités), et professeurs titulaires en activité dans ces établissements. Ils sont proposés sur le territoire national à une population d'élèves majoritairement francophones par des établissements poursuivant un objectif public national d'enseignement et qui, à l'exception d'HEC, sont des établissements publics, dotés d'un patrimoine d'origine publique et fonctionnant principalement grâce à des subventions publiques en provenance de notre État.

La loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite « loi Toubon », nous paraît donc devoir s'imposer entièrement à eux (y compris à HEC). Nous vous rappelons en effet qu'en vertu de son article premier, la langue française est « *la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics* ».

De surcroît, son article 11-I dispose que « *la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers* ».

Nous ajoutons que ces établissements, constituant le *nec plus ultra* de notre enseignement scientifique national, représentent aussi, à leur manière, la France dans la communauté scientifique mondiale. De tels débordements linguistiques vont donc à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'article 13 de la même loi, qui s'attache à promouvoir le « *respect de la langue française et le rayonnement de la francophonie* ».

Nous rappelons enfin que ces masters conduisent à l'emploi dans des établissements publics nationaux de recherche tels l'Université, l'École polytechnique, le CNRS ou le CEA.

Il semble bien, au-delà des quelques exemples emblématiques que nous avons choisis, mais qui, en fait, prolifèrent, qu'il y ait une volonté qui s'étend, dans nos milieux universitaires et jusqu'au sein du Gouvernement, de multiplier à l'avenir les enseignements de master en anglais, et de viser leur généralisation à l'ensemble de l'enseignement supérieur français. Les propos de M. Pierre Tapie, président de la Conférence des grandes écoles, recommandant d'amender à cet effet la loi Toubon, qui permet pourtant déjà assez d'« exceptions justifiées », nous paraissent devoir être condamnés avec la plus grande fermeté.

En se laissant glisser sur cette pente très dangereuse, la France se retrouverait bientôt dans une situation de dépendance de type colonial et d'effacement de son rang et de sa personnalité, la langue française étant fortement constitutive de notre identité nationale, comme cela a été réaffirmé avec force lors du récent débat organisé par le Gouvernement sur ce thème.

Il s'agit là d'un problème politique de toute première importance.

Nous l'évoquons donc à votre niveau, puisque, en vertu de l'article 5 de notre Loi fondamentale, vous êtes le garant de l'indépendance nationale et du bon fonctionnement des pouvoirs publics, et que la Constitution, clef de voûte de nos institutions, fait du français, en son article 2, la langue de la République. Cette disposition peut, du reste, être invoquée beaucoup plus largement en Conseil constitutionnel depuis la révision votée en Congrès le 21 juillet 2008.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir mettre un terme à cette évolution néfaste et illégale avant qu'il ne soit trop tard.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

#### **Associations signataires**

- Forum pour la France (FPF) : secrétaire général Henri Fouquereau ;
- Agora francophone internationale (AFI) : président Loïc Hervouët ;
- Alliance Champlain (Nouvelle-Calédonie) : président Daniel Miroux ;
- Association francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL) : président Jacques Godfrain, ancien Ministre ;
- Association Francophonie Avenir (AFRAV) : président Régis Ravat ;
- Avenir de la langue française (ALF) : président Albert Salon, ancien Ambassadeur ;
- Cercle littéraire des Écrivains cheminots (CLEC) : président Raymond Besson ;
- Défense de la langue française (DLF) : vice-président Marceau Déchamps ;
- Forum francophone international (FFI-France) : président Albert Salon ;
- (ICEG) : président Yves Montenay ;
- La main tendue vers l'Ukraine (LMTU) : président Jack Petroussenko ;
- Le Français en Partage (LFP) : président Denys Ferrando-Durfort ;
- Union des Poètes francophones (UPF) : président Yves-Fred Boisset.

#### **Pièces jointes :**

- Invitation justificative des associations à leur conférence de presse du 30 mars 2010 au Salon du Livre, comprenant un récapitulatif des graves dérives constatées en divers domaines ;
- Compte rendu et communiqué de presse de ladite conférence ;
- Programme de la conférence et liste des 16 associations porteuses ;

#### **Liste des destinataires de la copie de la présente lettre.**

- » Sherpa du Président pour la Francophonie (l'ex-Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin)

- ‡ Premier ministre et son directeur de cabinet
- ‡ Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, de la Culture, de la Défense, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ‡ Présidents des deux Chambres,
- ‡ Présidents des commissions parlementaires des Affaires culturelles, des Affaires étrangères, de la Défense, parlementaires divers,
- ‡ Chancelier de l'Institut de France
- ‡ Secrétaire perpétuel de l'Académie française
- ‡ Chef d'état-major des Armées
- ‡ Vice-président du Conseil supérieur de l'éducation nationale
- ‡ Délégué général à la langue française et aux langues de France.

## **2°) après une introduction similaire, avec les mêmes signataires et les mêmes pièces jointes, lettre au sujet de la Défense Nationale**

**Monsieur le Président de la République,**

.....

Forts de cette annexe révélatrice de l'ensemble des dérives, nous nous contentons d'évoquer ici plus en détail ce qui se passe **au sein de nos armées**.

Ainsi, un commando de chasseurs alpins en exercice franco-français dans les Alpes s'est exprimé en anglais lors d'échanges entre hommes au sol et hélicoptère de couverture. Interrogé à cet égard, le représentant de la DICOD a répondu que « dans certains exercices comme celui-ci, l'usage est d'employer l'anglais ».

Séviennent donc, au sein de notre Défense nationale, certaines pratiques qui portent atteinte à notre identité même car, si un corps doit protéger la Nation, il ne peut se dissocier de sa langue. L'autorité à laquelle il est soumis ne saurait y tolérer l'emploi d'une langue étrangère entre Français.

Il en va de même de l'usage imposé de la langue anglaise au sein de l'état-major international installé à Lille sous commandement français. Cet organisme comprend 88 personnes dont 70 étrangers, parmi lesquels 21 anglophones seulement. Or, la langue de travail doit être l'anglais. Ainsi impose-t-on à des militaires français, sur notre sol national, sous les ordres d'officiers français, de parler une autre langue que la leur. Les mêmes dispositions sont déjà appliquées à Strasbourg au sein du Corps européen, qui ne comporte qu'une infime minorité d'anglophones, et à Toulon dans un état-major correspondant à celui de Lille.

L'article 2 de notre Constitution dispose que la langue de la République est le français. Nos militaires se voient donc imposer une mesure qui est manifestement anticonstitutionnelle, et qu'ils seraient habilités à refuser d'exécuter sans sortir de la légitimité ni de la légalité.

Afin d'assurer la survie et la pérennité de notre langue en tant que langue nationale et internationale au rang qui lui est dû, il est essentiel d'en imposer l'usage ainsi que le veulent la Constitution, la loi Toubon et les rappels effectués par madame Alliot-Marie, alors ministre de la Défense :

*« Conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994, qui impose l'usage obligatoire mais non exclusif de la langue française dans des domaines déterminés, le français reste la langue officielle des états-majors de réaction rapide (...) si chaque militaire français doit maîtriser suffisamment la langue anglaise pour des opérations multinationales menées dans le cadre de l'OTAN ou de l'UE, cette langue n'est en aucun cas utilisée dans le cadre d'opérations nationales. »* Force est de constater que cette instruction claire n'est pas exécutée.

Cette situation montre, une fois de plus, la nécessité d'une extrême vigilance et d'une action déterminée si nous ne voulons pas contribuer à l'émergence d'un monde unipolaire et à la disparition d'un élément essentiel à l'humanité.

Il est fondamental que les diplomates, les militaires, les scientifiques, les enseignants, les hommes d'affaires et naturellement tout représentant de la France, s'expriment en français, sans quoi notre langue perdra tout crédit et laissera un monde où la francophonie et sa langue deviendront nostalgies, ou peut-être révoltes.

Soucieux de défendre la langue, l'identité et les valeurs qui sont nôtres et dont vous êtes le représentant et le garant, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir, en tous lieux et circonstances où vos compétences et votre autorité s'exercent, redonner à notre langue sa place et, à son usage, les obligations et devoirs qui conviennent.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la République, d'agréer l'expression de notre très haute considération.

## Connaissez-vous le drapeau officiel de la Francophonie ?

**NDLR : Oui, la Francophonie a un drapeau officiel. Vous en avez l'histoire et la description ci-après, sur la base des renseignements obtenus de l'OIF. Très peu de gens le connaissent, surtout en France, où il a été en fait occulté. Ce qui traduit la faible attention portée par nos élites de tous bords politiques à la Communauté francophone. Or, il est loisible à toute institution officielle de l'exposer à son fronton. Tout comme il est loisible d'exposer, à côté du drapeau français, seul légitime et légal dans le pays, le drapeau européen présent partout, jusque dans nos écoles maternelles, mais qui n'est ni légitime depuis le référendum de 2005, ni même légal, puisque le « traité simplifié » de Lisbonne ne l'a pas repris de la « Constitution Giscard » repoussée.**

Le drapeau de la Francophonie est un drapeau officiel. Il est, sur fond blanc, composé du symbole (cercle à 5 branches en 5 couleurs), initialement logo du Sommet de la Francophonie à Québec en 1987. Conçue par la firme québécoise Verge, Lebel et associés inc., sa « structure visuelle des cinq bandes s'appuyant les unes sur les autres dans une démarche cohérente véhicule de façon spectaculaire la notion d'entraide et de collaboration harmonieuse. Les cinq couleurs franches, rappelant les diverses couleurs des drapeaux des États et gouvernements participant au Sommet apportent une dimension internationale *« au symbole et représentent bien les cinq continents auxquels appartiennent les partenaires de la Francophonie »*.

Ce symbole a été adopté par les instances de la Francophonie pour l'ensemble de la Francophonie institutionnelle. Cette décision a été prise par le comité de suivi du Sommet de Dakar en 1990 qui précise : « L'emblème est réservé aux sommets et à leurs manifestations officielles. Il est étendu aux institutions de la Francophonie qui ont un rapport direct avec le Sommet : ACCT (devenue Organisation internationale de la Francophonie), Aupelf-Uref (devenue Agence universitaire de la Francophonie), Cirtef, TV5, Université Senghor, IEPF, Confemen, Confejes, Forum francophone des affaires, etc.). »

**« Les pays du sommet qui désirent marquer, par l'utilisation de l'emblème, leur appartenance à la Francophonie, pourront également l'utiliser. Ces utilisateurs auront toujours la possibilité d'associer l'emblème à leur propre signe distinctif. »**

L'OIF se procure les drapeaux dont elle fait usage sur commande auprès de plusieurs firmes en France qui fournissent des produits de qualité égale :

<b>Faber- France :</b> M. Antoine DEBREZ	<b>Sté Varinard :</b> Mme Nesrine EL HAMRI	<b>Sté Aviso-drapeaux. :</b> Mme Clarissa CAILLARD	<b>M. Stéphane</b> <b>QUINTIN</b>
03 20 97 40 20	04 90 28 85 44	02 38 83 77 72	01 49 48 00 85
06 03 10 13 42			06 50 93 00 83
<a href="mailto:a.debrez@faber-France.fr">a.debrez@faber-France.fr</a>	<a href="mailto:contact@varinard.com">contact@varinard.com</a>	<a href="mailto:clarissa.caillard@aviso-drapeaux.com">clarissa.caillard@aviso-drapeaux.com</a>	<a href="mailto:quintin@standparis.fr">quintin@standparis.fr</a>

Pour informations complémentaires : **Anissa Barrak**, chef du service de communication, Organisation internationale de la Francophonie, 13, quai André-Citroën, 75015 Paris Tél. : (33) 1 44 37 33 65 - Télécopie : (33) 1 44 37 32 73 <http://www.francophonie.org>

Le drapeau figure sur notre site : <http://www.avenir-langue-francaise.fr/>

## L'Académie des inscriptions et belles-lettres souhaite maintenir le français dans les publications et colloques scientifiques en France

**NDLR : À la suite de démarches de nos associations, cette Académie a voté une motion à laquelle nous pouvons nous référer en toutes occasions propices.**

L'Académie des inscriptions et belles-lettres constate une tendance croissante à user exclusivement de la langue anglaise dans les congrès et colloques de certaines sciences humaines organisés en France.

Ce comportement est illégal, il est regrettable au regard de la position traditionnelle de la langue française, et il donne un fâcheux exemple aux francophones du monde entier. D'autre part, il est défavorable au progrès de la recherche. En effet, la langue n'est pas neutre : elle convoie inévitablement des formes de pensée, surtout dans le domaine des sciences humaines, où la diversité est une richesse. L'usage exclusif d'une seule langue a pour effet un appauvrissement.

Il importe naturellement que les chercheurs français et francophones participent pleinement à ce qui se fait à l'échelle mondiale. Mais cela n'implique pas qu'ils renoncent à leur langue, qui, au contraire, leur facilite la tâche et accroît leur productivité.

Il n'est pas difficile de concilier le respect de la langue française et la nécessité de l'intercompréhension. L'Académie appelle à l'observance des règles suivantes, qui découlent de la législation en vigueur :

- Le français figure parmi les langues admises dans le programme de chaque rencontre organisée sur le territoire français, et il existe une version ou un résumé en français de tous les documents produits à cette occasion.

- Les participants français s'expriment oralement en français et, en cas de nécessité, distribuent ou affichent une traduction ou un résumé de leur communication en anglais ou autre langue.

- Les participants non francophones, en cas de nécessité, s'expriment en une autre langue et distribuent ou affichent une traduction ou un résumé en français.

- Quant aux publications, l'Académie invite les chercheurs français à s'y exprimer en français, en accompagnant leurs textes, si nécessaire, d'une traduction ou d'un résumé en anglais ou autre langue.

## DOSSIER

### Dieu est multilingue, par Yves Montenay

**NDLR : Le Monde a publié le 24 janvier 2010 un article scandaleux prônant la nécessité de passer à l'anglais, langue des affaires et du monde. Une excellente réponse a été apportée par Yves Montenay, administrateur d'ALF, ancien chef d'entreprise, enseignant à « Sup de Co » (ESCP) de Paris. Nous pouvons nous réjouir que Le Monde ait accepté de la publier. Servez-vous-en largement, chers lecteurs !**

Le point de vue « Dieu parle-t-il toujours français ? » mélange habilement une évidence (il est bon de maîtriser l'anglais) et une vision du monde qui est plus discutable.

Je passe rapidement sur l'évidence : l'enseignement de l'anglais en France est imparfait et de nombreuses pistes sont à suivre, dont éventuellement celles signalées dans l'article.

Mais cette évidence ne doit pas en masquer une plus générale : dans le monde moderne, il faut avoir la meilleure qualification possible, par exemple en informatique. Et cela d'abord professionnellement, mais assez souvent aussi pour les loisirs.

Pourquoi citer l'informatique et non l'anglais ? Pour montrer que la connaissance de cette langue n'est qu'un élément parmi d'autres. Certes, il est bon d'être qualifié tous azimuts, mais en pratique il faut faire des choix. En entreprise par



exemple, il est difficile d'exiger à la fois de se perfectionner dans sa propre spécialité et d'y ajouter tout ce qui est « transversal » : des compétences en relations humaines, l'informatique, une bonne culture générale (française, mais aussi des pays avec lesquels on est en contact), des notions de management, l'anglais, et d'autres langues. Bref, il faudrait travailler 30 heures par jour.

C'est là qu'apparaît la vision du monde qui sous-tend ce point de vue sur l'anglais. Il donne l'impression que cette langue charpente le monde et qu'il faut s'organiser autour d'elle. Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable certes, mais pour un nombre assez restreint de Français. L'impression inverse vient de ce que ceux qui s'expriment font partie de ce nombre assez restreint, qui est largement concentré en haut de la pyramide sociale. Le problème est qu'ils imposent leur vision du monde à beaucoup d'autres, déclassant par exemple le bon ingénieur par rapport à un meilleur anglophone. Tout le monde y perd, l'intéressé comme l'entreprise.

Cet ingénieur n'a qu'à acquérir un bon niveau d'anglais, dira-t-on. Mais nous sommes ramenés au problème précédent : il n'y a que 24 heures par jour, et le cœur de la compétence de l'entreprise, ce n'est pas l'anglais.

Mais l'international, dira-t-on ? Et la compréhension avec des étrangers de passage dans l'entreprise ? C'est certes important, mais à résoudre concrètement entre les personnes concernées et non en bouleversant l'entreprise. Il y a mille solutions économiques, que j'ai pratiquées en tant que dirigeant d'une entreprise internationale. Il faut commencer par se souvenir que l'on est toujours meilleur dans sa langue maternelle ou de formation, et qu'il ne faut pas se mettre en état d'infériorité dans un débat. Côté étrangers accueillis, il faudrait commencer par se renseigner sur les langues qu'ils maîtrisent. Souvent, on ne leur demande même pas s'ils sont francophones ou s'ils comprennent mieux une autre langue que l'anglais ! Prenons les Chinois, avec lesquels les contacts se multiplient : un certain nombre sont francophones (la Chine y veille), tandis qu'un nombre croissant de Français apprennent le mandarin. En tout cas, le bon commerçant, ou toute autre interface, doit parler la langue la plus efficace dans des circonstances données, quitte à prendre un interprète !

Et par ailleurs, il est catastrophique de se lancer, comme certains, dans des politiques linguistiques internes qui torturent la hiérarchie du haut en bas, ouvriers compris, pour des résultats médiocres et surtout une perte d'énergie et un mauvais emploi des compétences. Les syndicats s'en émeuvent à juste titre, tant dans l'intérêt de leurs mandants que dans celui de l'entreprise. Quant aux cadres qui se prêtent à l'anglicisation de leur entreprise là où elle n'est pas indispensable, ils commencent à se rendre compte que si cette anglicisation réussit, ils se feront remplacer par un anglophone, de langue maternelle, discrimination qui commence à se répandre. Croyant être modernes, ils préparent leur propre déclassement !

Bref, la situation d'aujourd'hui dans la plupart des pays du monde est que l'anglais n'est pas assez répandu ni suffisamment bien maîtrisé pour répondre de manière efficace aux situations complexes. Pour des questions plus courantes, le niveau médiocre assez répandu en France suffit souvent. L'amélioration dans ce domaine peut être prioritaire dans certains cas, mais certainement pas de façon systématique.

La variété des langues et des cultures est un fait, et pour au moins un temps certain. C'est à cette situation qu'il faut s'adapter : Dieu est multilingue, et Google parle plus de 100 langues.

Yves Montenay, auteur de *La Langue française face à la mondialisation*, édition Les Belles Lettres

## La promotion du français dans nos villes et dans les airs se fait aussi sur les rails

**NDLR : Le Cercle littéraire des écrivains cheminots, affilié à l'Union artistique et intellectuelle des cheminots français, est la seule association de défense de la langue française dans une entreprise.**

**Raymond Besson, son président, et Maurice Le Lous, vice-président, lancent un cri d'alarme que nous avons tenu à relayer. Pour en savoir plus sur l'action du CLEC, consultez le site <http://clec.uaicf.asso.fr>.**

La langue est un levier économique inouï. Supposons que l'on impose l'anglais comme langue mondiale, les pays anglophones acquerront un avantage

concurrentiel démesuré : les petits Anglais n'auront plus à apprendre de langues étrangères et gagneront deux cents heures par an pour d'autres disciplines. Les

industriels anglais n'auront plus à traduire les modes d'emploi et notices d'utilisation des produits qu'ils fabriquent et feront des économies importantes par rapport à leurs concurrents non anglophones. (Sait-on que la traduction en anglais des notices d'emploi d'un Airbus représente 5 pour cent du coût de la construction ?).

Eh bien, ce scénario est en train de s'imposer. On en voit la preuve dans cette décision que le gouvernement de Tony Blair a prise en 2004, en supprimant l'obligation d'apprendre une langue étrangère à partir

La preuve aussi dans cette statistique relative aux langues dans lesquelles sont écrits les textes émis par la Communauté européenne :

	Anglais	Français	Allemand
1997	45 %	40 %	5 %
2000	55 %	33 %	4 %
2006	72 %	14 %	3 %

Et quelques affaires récentes viennent renforcer ces preuves : le choix de l'anglais pour présenter les grandes opérations de la Bourse de Paris ; l'adoption du protocole de Londres qui se traduira par l'omniprésence de l'anglais dans les brevets d'invention ; le recours aux pictogrammes sur les étiquettes pour décrire les produits de consommation...

À telle enseigne que, en 2002, Valéry Turcey, président de l'Union syndicale (française) des magistrats, lançait un cri d'alarme : « Je suis persuadé que, d'ici à dix ans, on entendra plaider en anglais dans certaines juridictions commerciales. (...) Or, une langue véhiculaire des concepts, et l'américanisation de notre droit, avec tous les excès que cela suppose, est à redouter. »

Il ne faut pas s'étonner, après cela, que les institutions européennes travaillent de plus en plus en anglais. Ni s'étonner que ces institutions choisissent fréquemment des collaborateurs de langue maternelle anglaise.

L'envahissement rapide de l'anglo-américain dans tous les secteurs de la vie des Français commence à préoccuper bon nombre d'acteurs sociaux. Et il y a de quoi !

Les constructeurs d'automobiles ne cessent de recourir aux vocables anglais pour la désignation de leurs produits. Citroën a créé des *Distinctive Series*, présentées dans un *corner* spécifique du *showroom* par des vendeurs vantant les avantages de la *creative technologie* : système de navigation *My Way*, pare-brise *Visiodrive*, *Airdream Exclusive*. Et lorsque les clients acheteurs de la DS3 sont en panne, ils ont droit à un *freedrive*, sans avoir à se rendre au *business center* pour rencontrer les *national account managers*.

La presse féminine est envahie de mots anglais : on a relevé, outre les pages de publicité, les marques et les

de quatorze ans ; du coup, l'enseignement du français ne cesse de décroître en Grande-Bretagne : 341 000 élèves en 2002 et seulement 188 000 en 2008.

La preuve aussi dans cette étude récente qui révèle que l'hégémonie linguistique de l'anglais conduit à un transfert direct de ressources de 18 milliards d'euros par an en faveur du Royaume-Uni, et à un transfert induit par le jeu de la libre concurrence de 350 milliards d'euros par an.

citations, 455 occurrences pour un seul numéro des quatre magazines *Elle*, *Marie Claire*, *Gael* et *Avantages* ; est particulièrement concerné l'habillement qu'envahissent le *look* et ses qualificatifs *pepsy*, *girly*, *arty*, *punchy*, *preppy*, *flashy*, *casual*, *brit-pop*, *street*, *army*... *Look* qui fait des petits avec *looké*, *relooker*, *relooking* et *relookage*. Et puis, il y a les horreurs traditionnelles, comme *shopping*, *fashion*, *glamour*, *pinup*, *book*, *coach*, *must*, *low*, *speed* et leurs dérivés ; et les monstruosité comme *city-trippeuses*, *punkisée*, *bankable*, *cost-killeuse*, *bodybuildé*, *fashion editor*, *beauty editor* ou encore *downshifter* (partisan d'une consommation moindre). Notons que la presse féminine touche 20 000 000 de lecteurs en France !

La télévision est aussi contaminée : un relevé des titres d'émissions annoncées sur la page Téléloisirs d'internet le 14 février 2008 a montré, en excluant les mots et expressions dont l'usage est maintenant courant (comme *reporter*, *week-end*, *chewing-gum*, *cow-boy*, *clip*, *interview*...), pas moins de 88 titres comptant 147 mots anglais différents : *The Biggest Fan*, *Avent Children*, *Maximum Overdrive*, *Gimme Love*, *Going down the Valley*, *Wheel Squad*, *Naked Will on 2*, *Morning Tubes*, *Pokemon Battle Frontier*, *Galactik Football*, *Forbidden Warrior*, *How I met your Mother*, *Shuriken School*...

Dans la chanson, les stations de radio et de télévision ne respectent plus leur quota de 40 pour cent de chanson d'expression française, d'où ce propos de la revue *Chorus* (les cahiers de la chanson) : « Le disque et la scène vivent un tel chambardement qu'on peut craindre à terme d'arriver à un seul disque pour la planète... Déjà, les signes avant-coureurs de notre propre défaite sont légion. Sans parler de la probable hégémonie mondiale, dans un avenir relativement

proche, d'une seule compagnie phonographique, nos artistes anticipant le mouvement en choisissant l'anglais pour chanter. »

Les Francofolies de La Rochelle, vieux bastion de la chanson francophone, ont pris le virage de l'anglais en août 2008. Passons sur la présence de groupes français affublés de noms surprenants (les Dodoz de Toulouse, les Shaolin Temple Defender de Bordeaux, The Sugar Plum Fairy de Tours, et encore Uncle Ben, Uncle Slam, Pony Pony Run Run), pour retenir que dix-sept artistes sur les cent trente du programme officiel ont chanté en anglais. Et Gérard Pont, patron des Francofolies, de déclarer : « C'est dommage pour la chanson francophone, mais des tas de jeunes groupes français qui choisissent l'anglais ont du talent, et ils ont un public. Ce festival doit être le reflet de ce qui se passe en France et rester ouvert aux nouvelles tendances, sans œillères. (...) Si on décidait de bannir l'anglais des Francofolies, ce serait un suicide. »

L'État lui-même ne respecte pas sa propre législation. Le 14 septembre 2008 s'est déroulée à Nice une réunion informelle des ministres des Finances de l'Union européenne, sous la présidence de Mme Christine Lagarde. Elle-même, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, Xavier Musca, directeur du Trésor français, Jean-Claude Trichet, directeur français de la Banque centrale européenne, Michel Pébereau, président de BNP-Paribas, ont passé l'après-midi – consacré à la crise financière – à parler anglais, alors qu'une interprétation était disponible.

Le 26 janvier 2009, le traité fondateur de l'Irena (International Renewable Energy Agency) a été signé à Bonn par soixante-seize pays. L'Irena n'est autre que l'Agence internationale des énergies renouvelables. Eh bien ! la France a signé ce traité, qui dispose que la langue officielle et seule langue de travail est l'anglais. Pis : des ministres approuvent ou annoncent diverses mesures de substitution de l'anglais au français, des petites classes à l'enseignement supérieur. Ainsi la nouvelle antenne de Reims de Sciences-Po dispensera-t-elle tous ses cours en anglais. Ainsi le chef de l'État annonce-t-il que des enseignements fondamentaux du second degré pourraient être dispensés « en langues étrangères » (traduisons : en anglais).

Et la SNCF. n'échappe pas au mouvement général avec les produits commercialisés par iDTGV : iDNight, iDTGV and Co, iZap... Puis avec TGV Family. De plus en plus souvent, sous couvert de l'alliance Railteam, on entend les contrôleurs des TGV nationaux

faire leurs annonces en français et en anglais, au mépris de la législation française.

Depuis longtemps, on n'en est plus aux seuls emprunts massifs à l'anglo-américain : nombre de grandes entreprises s'emploient à basculer au tout-anglais une bonne part de leurs pratiques langagières : « Time to move ! » est le titre du programme de mutations que France-Télécom impose à ses salariés, ajoutant l'humiliation linguistique à l'effrayante dégradation de leurs conditions de travail. Dans la distribution, Carrefour, Auchan... basculent leurs produits et enseignes à l'anglais de bazar, imités par des services publics comme la Poste ou Air France... La devise du MEDEF est « *Ready for the future* ». Sommet du « dialogue social », c'est en anglais que les ouvriers de Continental Clairoux ont appris leur licenciement collectif ! Les choses sont déjà si avancées que des syndicats de diverses obédiences, CGT, CFTC., UNSA, CGC..., ont dû monter au créneau pour « défendre le droit de travailler en français en France ».

Oui, le français, « langue de la République » aux termes de l'article 2 de la Constitution, est aussi gravement menacé chez nous qu'au Québec, en Afrique francophone, en Wallonie ou en Suisse romande. Après Michel Serres, observant qu'« il y a plus de mots anglais sur les murs de Paris qu'il n'y avait de mots allemands sous l'Occupation », le linguiste Claude Hagège classe le français parmi les langues menacées dans son *Dictionnaire amoureux des langues*.

L'heure est donc venue d'appeler tous les citoyens à la résistance linguistique. Se défendre contre l'hégémonie culturelle, c'est défendre toutes les cultures du monde, condition essentielle à la survie de la nôtre. En acceptant que l'on porte atteinte à notre langue, nous minons nos propres forces et ignorons la technique des puissances ou des économies dominantes : amener leurs adversaires et concurrents à jouer sur leur terrain. En utilisant systématiquement la langue de leur concurrent, nos entreprises perdent un avantage fantastique, celui de la maîtrise des concepts et de la pensée. Malheureusement, c'est un piège que nombre de nos concitoyens n'évitent pas, par naïveté ou par vanité.

Là est notre inquiétude : lorsque nous serons tous éduqués en anglais, que deviendra le génie français ? Que deviendront les Français ?

Que leur restera-t-il d'authentique, de puissant, d'indestructible ?

Raymond Besson et Maurice Le Lous, CLEC

## L'incroyable saga et les conséquences actuelles de la perte de l'Amérique française

Par Marc Rousset, auteur de « La Nouvelle Europe Paris-Berlin-Moscou », Éditions Godefroy de Bouillon

Aujourd'hui, peu d'Européens en sont conscients, les États-Unis pourraient parler français ! L'histoire en a décidé autrement suite à une incroyable saga et injustice. Il s'en est même fallu de très peu dans les années 60 pour que Montréal devienne anglophone, que le fait français disparaisse complètement du continent nord-américain, que les Canadiens français deviennent les dernières tribus indiennes francophones d'Amérique. Comment en est on arrivé là ?

Le premier hasard malheureux de l'histoire et du déterminisme géographique a voulu que Jacques Cartier prenne possession en 1534 de Gaspé, au nom du roi de France, beaucoup trop au nord du continent américain, et remonte ensuite le cours du Saint Laurent jusqu'à Hochegala (actuellement Montréal fondé en 1642). Les Anglais, eux, avec les pèlerins du Mayflower (1620) et le démantèlement des possessions hollandaises (New York, Delaware, New Jersey) s'établirent au Sud beaucoup plus attractif pour le peuplement et l'activité économique grâce à des apports britanniques, hollandais suédois et allemands. Par la suite, les colonies anglaises plus fortement peuplées n'eurent de cesse d'éliminer par la force les possesseurs français.

Il s'ensuivit la guerre de cent ans des Français d'Amérique, des « coureurs des bois », qui gagnèrent de magnifiques batailles (Fort Duquesne en 1754, Fort Carillon en 1758), occupèrent les terres vides en se mariant parfois avec les Indiens, menacèrent d'encerclement complet les colonies anglaises, mais perdirent la guerre. En 1713 par le traité d'Utrecht, suite à la guerre de la Succession d'Espagne, Louis XIV cède l'Acadie (actuel Nouveau-Brunswick et Nouvelle Écosse de l'Est canadien), l'île de Terre Neuve et la baie d'Hudson.

Se heurtant au refus massif des Acadiens de prêter serment d'allégeance à la couronne, avec l'éventualité de devoir prendre les armes contre la France, les Anglais déportèrent, à partir du 28 juillet 1755, les 13 000 Acadiens, descendants des paysans poitevins, en les embarquant sur des bateaux avec leurs maigres biens et en les répartissant dans les colonies anglaises du sud. Beaucoup périrent en cours de route de faim ou de maladie pendant le « Grand Dérangement ». Certains s'enfuirent au péril de leur vie vers la Louisiane... juste avant que cette colonie française passe sous souveraineté espagnole. Établis dans les mangroves du delta du Mississipi, ils donneront naissance à la communauté des « Cajuns » (une déformation du mot Acadien). Ils seraient aujourd'hui 800 000, mais très peu parlent encore l'ancien dialecte français.

En 1763, le Traité de Paris, met fin à la guerre de Sept Ans entre la France, la Russie et l'Autriche d'un côté,

l'Angleterre et la Prusse de l'autre. La mort subite de la tsarine francophile Elisabeth en 1762 et son remplacement par le tsar germanophile Pierre III eut pour conséquence un renversement imprévisible de l'alliance russe. La Prusse de Frédéric II le Grand était sauvée et l'Amérique du Nord définitivement perdue par la France, cette dernière ayant envoyé peu de troupes outre-mer et préféré privilégier à tort le théâtre européen des opérations. (Hitler en 1945, en apprenant la mort du Président américain Franklin Roosevelt, crut un instant qu'il allait connaître un retournement victorieux inattendu du sort des armes semblable à celui de Frédéric II). Cette défaite calamiteuse de l'Histoire de France scella bien avant Waterloo le destin du français dans un continent américain plein de promesses, et par la suite en Europe, comme on le voit aujourd'hui. La France laissait à leur sort les 70 000 Français qui s'étaient valeureusement battus à environ un contre dix et cédait la Nouvelle France à l'Angleterre, c'est-à-dire le Canada, la vallée de l'Ohio, la rive gauche du Mississipi, sauf la Nouvelle Orléans, ainsi que la plus grande partie des Antilles. Le français était chassé d'une terre qui allait devenir un des centres mondiaux des affaires. L'anglais, appuyé sur un rivage de l'Atlantique aux États-Unis et sur l'autre à la Grande-Bretagne, devenait la langue des relations entre les continents. Or c'était là la véritable universalité, et cette universalité était perdue pour le français. Rivarol, dans son célèbre Discours sur l'Universalité de la langue française à l'Académie de Berlin en 1784, n'aperçut pas davantage que ses contemporains les signes annonciateurs du déclin.

Louis XVI, pour se venger du catastrophique Traité de Paris, pour couper le cordon ombilical entre les États-Unis et l'Angleterre, et non pas pour la liberté ou les beaux yeux de l'Amérique, comme le croient les naïfs, conclut le 6 février 1778 une alliance avec les insurgés d'Amérique qui grâce à La Fayette, aux troupes de Rochambeau et à l'excellente flotte de l'amiral de Grasse obligèrent le général anglais Cornwallis à capituler à Yorktown le 19 octobre 1781. En 1783, le traité de Versailles reconnaît l'indépendance des États-Unis. Mais là encore, nouvelle injustice de l'histoire ! La Fayette, malgré l'indiscutable et décisive victoire française fit preuve de suffisance et ne poussa pas, alors que beaucoup y songeaient, à l'adoption du français, langue universelle de l'époque, comme langue officielle des États-Unis. Le comble et le

paradoxe de la malchance, ce fut l'afflux de loyalistes britanniques au Canada, après le traité de Versailles, en provenance des États-Unis qui provoquèrent une infiltration britannique dans le Canada juridiquement anglais depuis le traité de Paris de 1763, mais exclusivement peuplé de Français, et qui barrèrent définitivement dans l'Ontario la route d'expansion à l'Ouest des Canadiens français. En effet de 1763 à 1783, l'immigration britannique constituée de commerçants avait été peu marquée au Canada.

En 1763, au traité de Paris, l'Espagne avait reçu les territoires de la Louisiane situés à l'ouest du Mississippi ainsi que la Nouvelle Orléans, en compensation de la perte de la Floride qu'elle avait donnée aux Anglais. En 1800, le traité de San Idefonso signé entre l'Espagne et la France restitue le territoire de la Louisiane aux Français, en échange d'une promesse d'une principauté en Italie pour le duc de Parme. Contrairement à la croyance populaire, Bonaparte n'a pas vendu la Louisiane de gaîté de cœur et d'une façon insouciant, mais bien au contraire pour des raisons tactiques et géopolitiques complexes vis-à-vis des États-Unis et de l'Angleterre et surtout parce qu'il ne pouvait plus défendre la Louisiane, suite à l'échec de l'expédition et à la mort de son beau-frère le général Leclerc, qui avec 20 000 hommes décimés par la fièvre jaune ne parvint pas à faire de Saint Domingue (Aujourd'hui Haïti) la base arrière sûre dont il avait besoin pour défendre la Louisiane, objet d'attaques possibles tant des États-Unis que de l'Angleterre. La première étape du rétablissement de l'Empire français en Amérique passait par la reprise de l'île tombée aux mains de Toussaint Louverture. L'intention première de Bonaparte était bel et bien de constituer un empire colonial français en Amérique, le général Claude Victor ayant même rassemblé pendant l'été 1802 une flotte importante en Hollande et 8 000 hommes à Dunkerque en préparation d'un départ pour aller renforcer la Nouvelle Orléans. Cette décision de Bonaparte dans le cadre de la fin de la Paix d'Amiens et de la reprise imminente des hostilités avec l'Angleterre est donc à rapprocher de celle sur l'Alaska qui fut vendue plus tard par la Russie aux États-Unis, de peur de la voir également occupée par l'Angleterre.

Les États-Unis achetèrent donc à la France le 30 avril 1803 pour 15 millions de dollars, somme importante qui représentait une fois et demi le PIB des États-Unis de l'époque. L'acquisition de la Louisiane doublait le territoire des États-Unis en débloquent la frontière symbolique de l'ouest. La Louisiane formait un immense territoire de 2 144 476 km<sup>2</sup>, soit 22,3 % de la superficie actuelle du pays. En effet la colonie française de Louisiane comprenait beaucoup plus de territoires que l'État actuel de Louisiane, en fait ce qui allait devenir le centre-ouest des États-Unis, s'étendant du nord au sud de la frontière toujours actuelle avec le Canada jusqu'au Golfe du

Mexique ; elle incluait la ville de Saint Louis. Les neuf états américains actuels sont : l'Arkansas, le Dakota, l'Iowa, le Kansas, le Missouri, le Montana, le Nebraska, l'Oklahoma et la Louisiane. Ainsi étaient perdus à jamais pour la France les œuvres de Louis Joliet et du père Marquette qui avaient été les premiers à explorer le Mississippi en 1673, de René Cavelier, sieur de la Salle qui avait descendu tout le Mississippi jusqu'à son embouchure en 1682 prenant officiellement possession de la Louisiane au nom de Louis XIV, du sieur de Bienville qui avait fondé en 1718 la Nouvelle Orléans, en l'honneur du régent Philippe d'Orléans.

De surcroît la vente de la Louisiane aux États-Unis parachève le traité de Paris et peut être considérée comme un des plus grands désastres de l'histoire externe du français. En 1812, la première constitution de l'état de Louisiane y imposait l'anglais... contre le français majoritaire. En 1868, l'article 109 de la constitution interdisait formellement l'usage de toute autre langue que l'anglais. En 1916, interdiction d'utiliser le français dans les écoles et dans les foyers. En 1921, la constitution louisianaise n'autorise l'usage que de la seule langue anglaise. Les colons du Mississippi, à l'origine venus de France, n'ont bientôt plus d'écoles ni de livres, et c'est ainsi que passe à l'anglais, en quelques générations, une des populations les plus fermement attachées au français et à son illustration en dehors de l'Europe.

Enfin, cerise sur le gâteau, la pendaison le 16 novembre 1885 à Regina, au Canada, de Louis Riel, patriote francophone, fondateur du Manitoba, qui présentait un danger canadien français dans l'Ouest canadien avec la révolte des métis, mit fin à une véritable présence francophone dans les deux provinces canadiennes du Manitoba et du Saskatchewan.

Ce sont les raisons pour lesquelles pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la notion d'universalité du français disparaît peu à peu, sans qu'on en prenne clairement conscience, en raison des progrès de l'anglais en tant que langue du commerce sous l'égide de la Grande-Bretagne, puis des États-Unis, et suite à la disparition des derniers bastions francophones d'Amérique, l'Est du Canada excepté.

Aujourd'hui la France n'est plus que le Québec de l'Europe ! La langue française, tout comme les autres langues nationales européennes, combat pour sa survie en Europe face à l'anglo-américain et, si rien ne change (décision des Européens de faire du français ou de l'espéranto la langue de l'Europe), elle connaîtra, en France même, d'ici un siècle, le même sort qu'en Louisiane !

## LE FRANÇAIS DANS LE TRAVAIL

### **Pour une Défense nationale en français en France !**

**NDLR : Il faut rappeler aux chefs de l'armée que la langue de la République est le français (article 2 de notre Constitution)**

**Pourquoi ce rappel ? Récemment, une opération militaire s'est déroulée sur le territoire national, avec uniquement des unités nationales. Or, les hommes sur le terrain se sont exprimés en anglais. Une chaîne de télévision (française) ayant filmé les opérations et diffusé le reportage, chacun a pu se demander si nos troupes avaient toujours la mission de défendre l'intégrité de notre territoire.**

**Cette façon d'employer entre Français une autre langue que la nôtre est anticonstitutionnelle et d'une totale absurdité.**

**Europe de la Défense en anglais, retour dans l'OTAN en anglais, formation des officiers français en anglais, des troupes maintenant : l'intention est claire de faire basculer la France à l'anglais et dans la vassalisation.**

**La question parlementaire posée en novembre 2005 par le député Georges Hage, et la réponse qui a été apportée par le ministère de la Défense (« nationale » ?) en janvier 2006, reproduites ci-après, montrent bien que cette mutation linguistique vassalisant la France à l'empire a été voulue, et préparée de longue main.**

**Chers lecteurs, nous vous prions de saisir tous responsables et journalistes à votre portée de votre indignation, et de votre exigence de respect de notre Constitution comme de l'esprit d'une Défense qui doit rester nationale.**

#### **79362. - Question publiée au JO le 29 janvier 2005**

**M. Georges Hage attire l'attention de Mme la ministre de la Défense** sur l'usage imposé de la langue anglaise au sein de corps d'armée internationaux installés en France. Ainsi vient d'être inauguré à Lille le siège d'un état-major international sous commandement français. Cet organisme comprend 88 personnes dont 70 étrangers, parmi lesquels 21 anglophones seulement. Or, la langue de travail doit être l'anglais. Ainsi impose-t-on à des militaires français, sur notre sol national, sous les ordres d'officiers français, de parler une autre langue que la leur. Les mêmes dispositions sont déjà appliquées à Strasbourg au sein du Corps européen, qui ne comporte qu'une infime minorité d'anglophones, et à Toulon dans un état-major correspondant à celui de Lille. L'article 2 de notre Constitution précise que la langue de la République est le français. Nos militaires se voient donc imposer une disposition anticonstitutionnelle, ce qui est d'autant plus incroyable si nous considérons que la mission de l'armée française est de défendre la France, son patrimoine, sa culture et ses valeurs. Cette situation montre, une fois de plus, la nécessité d'une extrême vigilance si nous ne voulons pas contribuer à l'émergence d'un monde unipolaire sous domination américaine, niant les diversités et les richesses des peuples. Il souhaiterait savoir quelles dispositions elle compte prendre pour mettre un terme à ces nouvelles dérives.

#### **Réponse publiée au JO le 17 janvier 2006**

La France a décidé de se doter de la capacité de conduire des opérations militaires multinationales, notamment dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). À ce titre, elle a prévu de disposer de trois états-majors de réaction rapide déployables pour chacune des composantes terre, air et mer, dotés de systèmes d'information et de commandement performants. L'application des normes de l'OTAN, reconnues par tous les partenaires de la France, constitue une condition indispensable à l'exercice de ces hautes responsabilités au niveau international des états-majors comme des forces. Les états-majors de réaction rapide de l'armée de l'air et de la marine sont déjà certifiés aux normes OTAN, et celui de l'armée de terre le sera prochainement. Les capacités du personnel des états-majors tactiques à s'exprimer en anglais constituent l'un des critères requis pour cette certification opérationnelle dès lors qu'il est appelé à commander en opérations des troupes regroupant des militaires de plusieurs nationalités, dont la langue commune est principalement l'anglais. La maîtrise de cette langue se révèle donc indispensable, tant pour l'efficacité et la sécurité des forces françaises engagées que pour le bon déroulement des opérations. Il n'en demeure pas moins que le français est, comme l'anglais, la langue officielle de l'OTAN. À ce titre, la documentation de l'OTAN est produite en français et en anglais, et l'emploi de ces deux langues demeure constant. Les trois états-majors de réaction rapide ont également pour vocation de mener des opérations dans le cadre de l'Union européenne et, selon la composition des forces engagées, la langue française ou anglaise sera utilisée avec le souci constant de l'efficacité opérationnelle et de la sécurité de l'information. Conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994, qui impose l'usage obligatoire mais non exclusif de la langue française dans des domaines déterminés, le français reste la langue officielle des états-majors de réaction rapide. Ceci n'exclut pas l'usage informel de l'anglais pour répondre aux besoins opérationnels. En tout état de cause, si chaque militaire français doit maîtriser suffisamment la langue anglaise pour des opérations multinationales menées dans le cadre de l'OTAN ou de l'UE, cette langue n'est en aucun cas utilisée dans le cadre d'opérations nationales. Enfin, la certification des états-majors de réaction rapide aux normes OTAN nécessitant également une participation importante d'officiers étrangers dans la chaîne hiérarchique de ces structures, il convient de souligner que l'immense majorité d'entre eux apprend et pratique le français.

## COURRIER DES LECTEURS

### Un militant d'ALF s'oppose à la propagande de TF1 en faveur de l'étude « indispensable » de l'anglais

Il nous a transmis copie de sa lettre à Madame Claire Chazal

Madame,

Je me permets de vous écrire à nouveau car j'ai réécouté le reportage sur la terminologie diffusé dimanche soir 16 mai et ai noté d'autres inexactitudes dans vos propos. Vous dites :

« La plupart des étudiants savent qu'ils doivent apprendre l'anglais s'ils veulent trouver un emploi (...). »

Cette affirmation est erronée car la plupart des étudiants trouvent des emplois sans avoir besoin de connaître l'anglais.

« Dans certaines professions, l'anglais est même la langue courante, même si on travaille en France. »

Il aurait été vraiment souhaitable, dans un souci d'information, de signaler aux téléspectateurs que l'emploi de l'anglais au travail en France est illégal. En effet, tous les documents de travail (y compris les logiciels) doivent être légalement rédigés en français. Et des entreprises ont été lourdement sanctionnées ces dernières années pour usage illégal de l'anglais. Par exemple, la société américaine GEMS, qui a été condamnée à 570 000 euros d'amende pour avoir refusé de traduire en français ses documents de travail :

De même pour les sociétés Europ Assistance et Nextiraone, qui voulaient imposer à leurs salariés français des logiciels en anglais sans traduction :

Je pense qu'il serait donc vraiment souhaitable de faire attention à l'avenir aux propos tenus par rapport à l'anglais. Contrairement à ce que veut nous faire croire la propagande mensongère des Anglo-Saxons, l'anglais n'est aucunement indispensable pour travailler. Et une forte majorité de Français n'emploie jamais l'anglais dans ses activités professionnelles.

Bien à vous,

Daniel De Poli

### Cessons de donner des noms anglais à des jeux de société bien français !

**NDLR : Un billet d'humeur, un « scrongneugneu » bien justifié, de notre ami Denis Griesmar, traducteur, fils de notre regretté vice-président, lui-même administrateur du FFI-France et membre d'ALF**

Les Français, et autres francophones, n'ont pas attendu les Anglais pour savoir jouer avec les lettres.

Et si les journalistes de télévision, dont le manque de culture et le snobisme ont imposé "scrabble", sont ici des prescripteurs abusifs, il convient de rétablir la vérité – et la chronologie. J'ai durant toute mon enfance joué au DIAMINO (DIAMINO, scrongneugneu !), qui rendait le même service. Et j'en ai revu, il y a quelques années, dans une grande surface, vendus par la société Jeujura.

De même pour le Jacquet (en français d'Orient, on dit plutôt tric-trac), qui ne doit rien au « backgammon », merci !

Notons que la France, en dehors des joueurs de « bridge », résiste assez bien aux jeux de cartes anglais.

La Turquie utilise des cartes à figurines françaises (alors que la Grèce, loin de rappeler les icônes, voit son imaginaire totalement colonisé de ce point de vue). L'Allemagne emploie une variante du jeu français (« "Französisches Bild » ; la Russie de même... mais avec un dessin de fourrure sur le pourtour (il fait plus froid...). L'Espagne s'en tient aux figures médiavaless d'or, de coupe, d'épée et de bâton.

Il n'y a pas de cartes italiennes... mais vénitiennes, milanaïses, napolitaines...

En résumé, gardons notre patrimoine, et la diversité du monde, jusque dans les jeux !

Denis Griesmar

### Et ces deux intéressantes remarques de Jean Hourcade

1. Piloni :

Entendu souvent à la radio: « cette affaire ressort maintenant du domaine de la justice (sic) ». Non : cela voudrait dire le contraire : elle ne serait plus de ce domaine, en étant "ressortie" ! Un malfaiteur qui entre par la porte et ressort (= sort à nouveau) par la fenêtre ressortit du (ou: au) domaine de la justice. Il est du ressort de la justice. Un ressortissant français n'est pas quelqu'un qui ressort de quelque part où il serait entré, mais qui est du ressort de l'état-civil français.

## 2. Chose vécue :

Mon épouse, japonaise, parle correctement le français et même écrit des livres dans cette langue, mais elle trébuché parfois à l'oral (le genre des mots est bien arbitraire pour les locuteurs de langues qui ignorent ce concept). Au téléphone, l'accent étranger (ou régional) est toujours plus perceptible. Récemment, et à plusieurs reprises, elle s'est entendu demander par des agents de services publics ou par des commerçants qu'elle appelait « quelle langue elle parlait », ou s'il n'y avait pas quelqu'un auprès d'elle qui parlât français... Des amis étrangers, dont un chanteur francophone décoré des Arts et Lettres, m'ont souvent fait part de la même humiliation. Comment faire comprendre à nos compatriotes combien ce genre de réaction peut être blessant et nuisible au rayonnement de notre langue ? Dans les pays anglophones, mais aussi au Japon, j'ai remarqué que les locaux s'abstenaient de ce genre d'attitude. Au contraire, ils félicitent les étrangers qui font l'effort de parler leur langue. Le chanteur dont je parle, ulcéré après trop de vexations, est rentré dans son pays. Quel gâchis !

Jean Hourcade

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

### LE MINISTÈRE RENOUVELLE SON AGREMENT AUX ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Par arrêté de la ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, et du ministre de la Culture et de la Communication en date du 14 mai 2010, est renouvelé pour 3 ans l'agrément à Avenir de la langue française (ALF), 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), 19, rue Bergère, 75009 Paris et à l'association Défense de la langue française.

Cet agrément est donné en application de l'article 13 du décret n° 95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi n° 94 665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

### APPEL A CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### A tous les adhérents d'ALF

Suivant les statuts d'ALF, le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année à l'occasion de l'assemblée générale qui procède à l'élection de ses membres.

Or, quelques postes vont se trouver prochainement vacants au conseil d'administration.

Agréée par les ministères de la justice et de la culture, notre association a besoin d'administrateurs provenant de tous horizons, qui souhaitent s'impliquer concrètement et durablement – en tout état de cause pour les trois années d'un premier mandat – dans les nombreuses actions qui relèvent de son objet.

Il est essentiel que notre association, non seulement « ne baisse pas la garde », mais développe ses efforts pour répondre efficacement aux attaques dont notre langue continue de faire l'objet de toutes parts. Les informations que vous pouvez découvrir dans le présent bulletin et sur notre site Internet vous le démontrent amplement.

Pour ne pas faillir à notre mission, nous avons besoin de votre volonté, de votre compétence et de votre disponibilité !

En vue de l'assemblée générale qui se tiendra en janvier 2010, nous invitons donc nos adhérents bien à jour de leurs cotisations depuis leur adhésion et en 2010 et à faire acte de candidature avant le 30 septembre 2010.

La candidature peut être formulée sur papier libre.

Les candidats au **renouvellement** y feront état de la bonne exécution des tâches qui ont pu leur être confiées par le Conseil.

**MERCI À TOUS LES CANDIDATS**



## BRÈVES

### LA FRANCOPHONIE SE MOBILISE POUR HAÏTI

Nous pensons utile de donner ici les grandes lignes de l'engagement très significatif de l'OIF et ses opérateurs avec l'appui notamment de notre pays et du Canada, formulé en mars dernier pour Haïti, membre fondateur et hautement significatif de l'Organisation.

Cette proposition d'action comporte deux axes :

1° Le renforcement des capacités des institutions, qui se décline en un soutien aux institutions judiciaires, au notariat, au barreau, aux collectivités locales ainsi qu'aux organes législatifs.

2° La refondation du système éducatif – refondation et pas reconstruction – en mettant l'accent particulièrement sur ces deux composantes initiales – l'enseignement de base – et finale – l'enseignement supérieur.

Rappelons que 80 % des infrastructures scolaires ont été touchées par le séisme de janvier, qu'un tiers des jeunes de 16 à 24 ans sont analphabètes, que 76 % des élèves fréquentent des écoles privées et que 1,2 % seulement des Haïtiens ont accès à l'enseignement supérieur.

Une vraie stratégie s'impose donc pour rendre le système éducatif plus performant, notamment en assurant un apprentissage du français parallèlement, au créole, toutes deux langues nationales. Le coût de ce programme est évalué à quelque 3,3 milliards de dollars pour le premier volet, plus de 60 milliards pour le second. Sa réussite sera l'épreuve de vérité de l'Organisation internationale de la Francophonie.

### La Chine protège sa langue...

#### Les abréviations anglophones « non gratæ » à la télévision chinoise (*China Daily* du 7 avril 2010)

Plusieurs chaînes de télévision chinoises dont la CCTV, Beijing Television et des chaînes provinciales ont récemment reçu une note du gouvernement les appelant à éviter d'utiliser des abréviations en langue anglaise dans leurs programmes en chinois, rapporte le *China Daily*.

Les termes GDP (Gross Domestic Product), WTO (World Trade Organisation) ou NBA (National Basketball Association) devraient par exemple disparaître des programmes et être remplacés par leurs équivalents en chinois. Selon le quotidien, cette notification s'inscrit dans une volonté des politiques d'agir pour préserver la pureté de la langue chinoise.

### Activisme linguistique en Allemagne

Publié sur [lesechos.fr](http://lesechos.fr) le 23 février 2010

Longtemps résignés à voir l'influence de leur langue décliner en Europe et le « denglish » envahir les campagnes de publicité dans leur pays, les Allemands font preuve, ces derniers temps, d'un nouvel activisme linguistique. Un journal bavarois invite ses lecteurs à trouver « 1 000 raisons d'aimer la langue allemande ». Lors de l'assemblée du géant Siemens, un actionnaire s'est fait applaudir en priant la direction de germaniser sa communication financière. La Deutsche Bahn a, quant à elle, cédé aux critiques d'usagers et de députés conservateurs ulcérés, en promettant d'abandonner le sabir qui avait fini par coloniser ses prospectus, des « hot lines » aux « flyers » en passant par les « counters ».

Berlin s'active en coulisse pour faire reconnaître l'allemand comme langue de travail au sein du futur service européen pour l'action extérieure, en cours de constitution pour soutenir le travail de la baronne Ashton. Guido Westerwelle, à peine nommé ministre fédéral des Affaires étrangères, refusait même de répondre en anglais à un journaliste de la BBC lors de sa première conférence de presse. Le chef de file des libéraux, qui maîtrise pourtant la langue de Shakespeare, s'est depuis justifié : « *Le ministère ne dépense pas 300 millions d'euros par an pour soutenir la langue allemande dans le monde pour qu'en fin de compte j'y renonce moi-même en Allemagne !* »

Dans ce concert à l'unisson, la démarche des tribunaux de Cologne et Bonn, qui acceptent désormais l'anglais dans leurs prétoires, contraste. Une démarche expérimentale destinée à prévenir la fuite d'un courant de litiges transnationaux vers des juridictions anglo-saxonnes. Les Länder de Rhénanie-du-Nord et de Hambourg veulent aller plus loin et ont déposé une proposition de loi pour permettre l'usage de l'anglais dans la rédaction des arrêts et autres actes de procédure. Les juristes tiquent, c'est un euphémisme. Au moins, cela supposerait de toutes les parties concernées, y compris des tiers, une parfaite maîtrise de l'anglais. Or, même le haut niveau peine en Allemagne à montrer l'exemple. Le nouveau commissaire européen, Günther Oettinger, filmé l'an dernier lors d'un symposium, s'est distingué par une prononciation pour le moins défaillante. La vidéo a fait un grand « buzz » sur la Toile. Un allemand limpide est somme toute préférable à un « denglish » de cuisine.

Karl de Meyer à Berlin et Jean-Philippe Lacour à Francfort, Les Échos

## La langue de la République est le français !

**NDLR : Le bureau de la Poste de Beaucaire (Gard) a inscrit les instructions de fonctionnement d'une machine en français et en arabe. Le Dr Alain Dubos, représentant chez nous l'association québécoise Impératif français qui a participé en 2009 à notre Comité du 9 mars (syndicats-associations) et, le 30 mars 2010, à notre conférence de presse au Salon du livre de Paris, a écrit à la Poste à ce sujet.**

Bonjour, l'initiative de votre bureau de Beaucaire est un scandale et une faute. Un scandale parce que les efforts de ceux qui s'emploient à franciser, au moins pour la langue, les immigrés, deviennent dérisoires. Pourquoi apprendre le français si l'on vous sert votre propre langue dans l'espace public ? Et demain ? Le turc ? Le moldave ? Le kosovar ? En plus de l'anglais ! Vous allez devoir sérieusement augmenter la surface de votre affichage ! Une faute parce que, en introduisant de cette manière un multiculturalisme dont les Français, au fond d'eux-mêmes, ne veulent pas, vous les poussez jour après jour à réagir, ce qu'ils ne manqueront pas de faire, fatigués et furieux de voir leur propre culture ravalée, dans leur propre pays, au rang d'alter ego des autres. Et demain, d'inférieure à celles-là. Si je suis la logique de votre raisonnement, il vous appartient désormais de former vos employés à l'arabe, car, demain, on ne manquera pas de s'étonner, puis de contester qu'après les boîtes postales, ils ne soient pas devenus eux aussi bilingues. Avant, enfin, de l'exiger.

C'est ce qui s'appelle ouvrir la boîte de Pandore d'où, à défaut d'y jeter des lettres, on retire de la colère et du désordre. Votre responsabilité dans cette affaire est énorme. Je vous dis cela d'autant plus sereinement que, en tant qu'ancien vice-président de Médecins sans frontières, j'ai toujours pris garde de me fondre dans la culture des autres, conscient des conséquences qu'aurait eu mon désir d'imposer la mienne de quelque manière que ce fût. Et ce, dans des pays à très forte « personnalité ». Je me sens donc en droit d'exiger la réciprocité. J'exige par la même occasion que les responsables français, qu'ils soient tenanciers d'un bureau de poste ou d'un palais présidentiel, empêchent que je subisse une humiliation que, par éthique et dignité, j'ai toujours épargnée aux gens qui m'accueillaient. Je conclus de votre très regrettable démarche que nous sommes désormais dans un pays officiellement bilingue, Beaucaire étant apparemment la porte par laquelle on y entre pour imposer sa langue. Et ce qui va avec, inéluctablement.

Oui, votre responsabilité dans cette histoire est énorme. J'espère que vous en prenez déjà conscience et vous engage, de toutes mes forces de républicain attaché à la démocratie et à nos libertés essentielles, à ne pas souffler plus avant sur des braises qui ne demandent qu'à raviver les incendies.

Sincèrement vôtre,

Dr Alain Dubos

## Ne nous trompons pas de modes ! Sachons employer le verbe « vouloir » au mode impératif !

Nous parlerons plus tard du subjonctif, de ses temps à l'imparfait et au plus-que-parfait (parfois combiné avec le conditionnel passé 2 forme : « il eût été préférable que nous en **eussions traité** plus tôt...»). Et de rappeler à cette occasion qu'« après que » commande non pas le subjonctif, mais l'indicatif...

Parlons aujourd'hui de l'impératif, que l'on ne croit pas menacé, mais qui l'est dans certaines conjugaisons. Tous savent dire, aux trois personnes directes : « travaille, travaillons, travaillez ! », voire « aie, ayons, ayez ». Mais quel est l'impératif de « moudre », « absoudre », « coudre », « mouvoir » et... « oindre » (rappelez-vous le dicton du vilain : « Oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra ! ») ?

Pour aujourd'hui, traitons seulement, simplement, d'un verbe que nous employons tous plusieurs fois par jour : « **vouloir** ». On entend trop souvent, y compris chez des journalistes cultivés : « Ma chérie, ne m'en veux pas », ou « cher ami, ne m'en voulez pas ! » au lieu des **formes correctes** « **ne m'en veuille pas** » et « **ne m'en veuillez pas** ».

Sachez (savoir) que c'est : « Veuillez, veuillons veuillez ! ». La faute courante est d'autant plus étrange qu'il suffit de faire le rapprochement avec les phrases suivantes très connues : « Veuillez laisser ton couteau au vestiaire ! », « Veuillez composer votre billet ! », « Veuillez verser vos cotisations aux associations dès le début de l'année ! »...

Et d'abord, dès aujourd'hui, chers lecteurs retardataires éventuels, **veuillez aider** puissamment de vos deniers Avenir de la langue française.

**Veuillez agréer** l'expression de mes sentiments de haute courtoisie...

Albert Salon

## Prix Coco, prix Citron

NDLR : Impératif français, notre association sœur québécoise, dont nous admirons le dynamisme et le militantisme, nous communique les titulaires de ses prix de (dés)honneur pour 2010, qu'elle baptise « Prix Citron », décliné en 4 volets, et « Prix Coco », qui compte deux segments.

### PRIX CITRON

#### Volet international

Les **Jeux olympiques 2010 de Vancouver** et le Comité organisateur, le COVAN, le Comité international olympique (CIO) et le gouvernement du Canada pour la banalisation et l'infériorisation qu'ils ont infligées au français, langue officielle des Jeux et du Canada, et, ainsi, pour leur insulte à toute la Francophonie et à l'histoire des Jeux.

#### Volet fédéral

La **Cour suprême du Canada**, institution fédérale partisane qui, par son jugement-démolition a invalidé la Loi 104, loi adoptée à l'unanimité en 2002 par l'Assemblée nationale du Québec pour colmater une brèche dans la Charte qu'utilisaient de « riches parents » pour contourner leur obligation d'inscrire leur enfant à l'école française.

#### Volet québécois

Le gouvernement du Québec, qui refuse de rendre obligatoire la fréquentation du cégep de langue française aux francophones et aux immigrants, et le président du **Conseil supérieur de la langue française** (CSLF), M. Conrad Ouellon, qui appuie cette inaction gouvernementale irresponsable.

#### Volet régional

L'**Agence des services frontaliers du Canada** (ASFC) qui, par ses pratiques suprémacistes anglophones, présente le Canada comme un pays anglophone aux Canadiens, aux touristes et aux immigrants. En effet, dans les nombreux aéroports du Canada, l'accueil et le service en français sont difficiles, voire impossibles à obtenir, même dans ceux de Montréal et d'Ottawa, la capitale du Canada !

### PRIX COCO

#### Volet québécois

L'entreprise **Sleep Country of Canada / Dormez-vous?** qui, en refusant de donner à ses deux établissements de Gatineau le nom français « Dormez-vous ? », comme elle l'a fait pour ses autres magasins au Québec, pratique une ségrégation linguistique, fragilise l'appartenance québécoise de l'Outaouais et annexe à sa façon l'Outaouais à l'Ontario.

#### Volet municipal

La **Ville de Gatineau** qui n'a toujours pas changé le nom de la rue Amherst, inventeur de la Première Guerre bactériologique et criminel animé par un idéal de génocide contre les Indiens qu'il qualifiait de « peuple exécration ». Ce prix est, par la même occasion, décerné à toutes les autres Villes du Québec qui font de même!

## PARUTION SIGNALÉE

### **Le retour du Général de Benoît Duteurtre, chez Fayard**

Livre drôle et délicieux pour nos lecteurs. Et que je crois utile à notre cause, y compris dans sa très grande sensibilité au problème de la langue française, alors que ce n'est qu'un aspect de cet ouvrage plein à la fois d'un pessimisme noir et d'un espoir flamboyant et fou.

Puissance terriblement écrasante de l'Empire. Mais Wallonie et Afrique francophone, voire immigrés algériens, qui peuvent être (re)gagnés.

Sursaut toujours possible entraîné par les « anciens » transmetteurs de flamme, qu'une étincelle peut provoquer, tel l'œuf mayonnaise, ou encore le vieil écrivain qui est en contact permanent avec le fantôme du Général et qui, sur le vieux banc, malgré une police soupçonneuse, conte aux enfants barbarisés, boborythmés et borborygmés, qui s'attroupent autour de lui, de vieilles histoires de France, de langue, et de civilisation...

## Et voici la réponse de la Conférence des évêques de France...



CONFÉRENCE  
des évêques  
de FRANCE

**Antoine Hérouard**  
Secrétaire général

**Monsieur Albert SALON**  
54, rue Labrouste  
75015 PARIS

2010 AH/KA/JR/34

Paris, le 3 mai 2010

Cher Monsieur,

Vous avez adressé au Cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris et président de la Conférence des évêques de France un courrier concernant la campagne nationale de communication sur les vocations.

Comme vous pouvez le constater à la lecture du communiqué de presse ci-joint, cette campagne se décline suivant 3 axes destinés à 3 publics d'âge différent. Vous remarquerez que les éléments qui ont attiré votre attention en tant que défenseur de la langue française ne concernent qu'un des trois axes, à destination des 16-22 ans et uniquement sous forme d'accroche « why not ? » alors que l'explication au dos de la carte, de même que l'adresse du site internet auquel le jeune peut se référer ([www.etpourquoipastoi.org](http://www.etpourquoipastoi.org)) sont en français ! On peut certes regretter que le slogan et la question soient formulés en anglais, comme vous le faites remarquer (et non en latin classique !), mais c'est simplement le fait de la culture dans laquelle baignent les jeunes de cet âge auxquels la campagne entend s'adosser. Et de cela l'Eglise n'est pas responsable...

En vous remerciant de votre remarque et bien cordialement,

**Mgr Antoine HEROUARD**  
Secrétaire général  
de la Conférence des évêques de France

P.J.

**ITE, MISSA EST !**